



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAVOIE
Mairie de la Chapelle du Mont du Chat
Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

26/06//2025

Séance du jeudi 03 juillet 2025

10 Membres en exercice / quorum : 6

06 Membres présents

00 pouvoir

06 Membres votants

L'an deux mil vingt cinq et le trois juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

N°	DELIBERATIONS/Objet	Décision
069-2025.07.03	Restaurant COIN DU BOIS : Avenant à la convention Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public (AOT) ;	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
070-2025.07.03	Création d'un Comité Consultatif à vocation sociale	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
071-2025.07.03	Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants "Pirouette" Convention avec la Commune du Bourget du Lac	<i>Approuvé à la majorité</i>
072-2025.07.03	Projet de STEP (station de transfert d'énergie par pompage) de la société NEXT STEP ENERGY	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
073-2025.07.03	Groupement de Défense Sanitaire - Subvention au Groupement de Défense Sanitaire – Section Apicole pour la lutte contre le frelon asiatique, convention	<i>Approuvé à l'unanimité</i>

